

<http://pierrealainmillet.fr/les-infrastructures-routieres>



Conseil de métropole des 27 et 28 juin 2022

# les infrastructures routières dégradées de l'état

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -



Date de mise en ligne : mardi 28 juin 2022

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

monsieur le président, chers collègues

**après la délibérations sur le pont de Rochetaillée et avant celles sur celui de Vernaison, ce dossier du pont de la Brasserie nous conduit à redire à quel point les infrastructures de voirie en France ont été délaissées depuis des décennies. C'est le résultat des discours dominants sur la baisse des dépenses publiques, des suppression de postes de fonctionnaires partout dans les administrations et notamment dans les DDE.**

Partout en France, des ponts et des tunnels ont besoin de réparations, de consolidations, et parfois de reconstructions, mais les moyens alloués sont terriblement insuffisants et surtout les ressources humaines et les compétences techniques historiques des DDE ont été terriblement affaiblies.

Pour ce pont de la brasserie, utilisée par des milliers de lyonnais chaque jour en sortie du tunnel de Fourvière, le déclassement de l'A6/A7 a conduit à transférer la responsabilité à la métropole.

Au passage, nous étions très inquiets en novembre dernier quand notre conseil a décidé de la mise en place d'une surveillance technique de ce pont de la brasserie devant les risques graves que révélaient des fissures. Il était possible que les études conduisent à la nécessité d'une reconstruction, donc d'une démolition, dont le coût et l'impact sur la circulation au coeur de Lyon aurait été d'une très grande ampleur.

Finalement, on est presque satisfait d'un montant de, seulement si l'on peut dire, 1 million d'euros de travaux.

Mais il reste que la responsabilité de l'état n'est pas posé, alors que c'est bien l'insuffisance de l'entretien de cet équipement par l'état qui est la cause de la situation actuelle. Dans quelle mesure pouvons-nous interpeller l'état pour obtenir une compensation de ce qui constitue de fait un transfert de charges ?